



PROJET ÉDUCATIF

Ensemble vers un monde à découvrir

GUIDE PARENTS

2017-2018



Ce document est disponible sur le site Internet de l'école au <http://jeanleman.csdgs.qc.ca> sous l'onglet « Parent ».

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la direction, logo	4
Renseignements généraux	5
Fréquentation scolaire	6
Articles, matériel et vêtements	7
Communication	8-9
Sécurité.....	10-11-12
Plan de l'école (accès)	13
Santé	14
Urgences et intempéries	15
Transport scolaire.....	16-17
Services à l'élève.....	18-19
Activités / Projets offerts à l'école et Implication des parents	20-21

Chers parents,

Votre enfant profitera cette année d'une route le menant vers l'apprentissage de connaissances, le développement de compétences et l'épanouissement de sa personne. Il sera accompagné d'une belle équipe de professionnels pour le mener vers la voie des efforts et l'utilisation de stratégies. C'est pour nous, l'unique chemin pour se rendre à l'étape de la réussite! Nous veillerons à ce que chacun puisse atteindre son plein potentiel et ce, un pas à la fois. Il aura besoin de motivation, de vos encouragements et de notre soutien.

En 2017-2018, nous viserons le chemin du dépassement!

Bonne route en compagnie de toute l'équipe école!

Christiane Perron
Directrice

Line Dumaresq
Directrice adjointe



En 2010, notre école s'est dotée d'un nouveau logo ainsi que d'une devise. Ils symbolisent les valeurs et les croyances qui guident les actions du personnel de notre école.

L'imagerie de notre logo est composée d'une silhouette d'adulte et de celle d'un enfant entourant de leurs bras ouverts la

Terre. L'ensemble de ces éléments symbolise l'ouverture sur le monde. Il évoque également la guidance et le soutien apportés à chaque jeune en vue de son épanouissement. L'allure générale du logo allie mouvement et dynamisme par ses formes et fait référence à notre souci de l'environnement.

Quant à la devise « **Ensemble vers un monde à découvrir** », il s'agit d'une invitation lancée aux élèves à s'ouvrir l'esprit et le cœur pour apprendre, s'engager et comprendre le monde qui nous entoure. Elle nous rappelle l'importance de la coopération et réaffirme le désir de la communauté éducative de l'école Jean-Leman, parents et intervenants, à accompagner les élèves sur les chemins de la découverte du monde du XXI^e siècle.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Coordonnées

École Jean-Leman
4, avenue Champagne
Candiac (Québec) J5R 4W3

Téléphone : 514 380-8899
Télécopieur : 450 659-3124
Courriel : jeanleman@csdgs.qc.ca
Site Internet : <http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

Le personnel de direction et secrétariat

Directrice :	Christiane Perron	poste 4131
Directrice adjointe :	Line Dumaresq	poste 4133
Secrétaire d'école, dossier étudiant :	Julie Lacharité	poste 4131
Secrétaire, absences :	Michèle Pouliot	poste 4132

Service de garde et service de surveillance du midi

Responsable du service de garde	Nathalie Smith	poste 4138
Service de surveillance du midi	Judith Gorry	poste 4139

Le personnel enseignant et professionnel

Une liste est disponible sur le site Internet de l'école.

Horaire du secrétariat

7 h 45 à 15 h 45

Horaire de l'école

Avant-midi

Après-midi



7 h 55 Arrivée des élèves sur la cour	12 h 40 Arrivée des élèves sur la cour
8 h 00 Prise de rangs et entrée des élèves	12 h 45 Prise de rangs et entrée des élèves
8 h 05 Début des cours	12 h 50 Début des cours
9 h 40 Récréation (maternelle, 5 ^e et 6 ^e)	14 h 52 Départ des élèves qui prennent l'autobus
10 h 05 Récréation (1 ^{re} à 4 ^e)	14 h 55 Départ des élèves marcheurs et au SDG
11 h 05 Fin des cours de la maternelle	15 h 00 Le signal de départ des autobus est donné
11 h 30 Fin des cours du primaire	

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

CALENDRIER SCOLAIRE

Pour prendre connaissance du calendrier scolaire, veuillez consulter le site Internet de l'école <http://jeanleman.csdgs.qc.ca> sous l'onglet « Calendrier » ou à l'agenda de votre enfant.

PONCTUALITÉ

Le matin, la cloche sonne à 8 h. Les élèves doivent être déjà sur la cour d'école pour prendre leur rang. Nous soulignons ici l'importance pour tous nos élèves de débiter la journée en même temps que les autres sans perturber l'organisation de la classe.

En cas de retard, l'élève se présente au secrétariat afin de signaler son arrivée.



ABSENCE OU ARRIVÉE TARDIVE

Les parents informent l'école et motivent l'absence ou l'arrivée tardive de leur enfant via la boîte vocale des absences au 514 380-8899, poste 4132, avant 8 h 30, même si un mot a déjà été remis à l'enseignant car, ce dernier peut être absent ou l'enfant peut débiter en spécialité (ex. : anglais).

Prise des présences : les présences sont prises par les enseignants tous les matins et tous les après-midis. Les spécialistes le font à chaque période. La secrétaire de l'école valide les absences auprès des parents le matin et l'après-midi.

DÉPART DURANT LA JOURNÉE

Pour quitter la classe avant la fin des cours, l'élève doit avoir un billet ou un message dans l'agenda avisant l'enseignant de son départ, puis se diriger au secrétariat à l'heure indiquée.

Pour la période du dîner ou à la fin des cours, le parent se présente au débarcadère arrière (et non au secrétariat) pour récupérer son enfant.

ABSENCES : ENFANTS EN VACANCES OU EN TOURNOI SPORTIF

Pour les parents qui choisissent des périodes de vacances pendant le temps de classe, nous vous souhaitons d'heureuses vacances à vous et à vos enfants. Cependant, les enseignants ne sont pas dans l'obligation de remettre des travaux scolaires pour cette période ni de faire une récupération personnalisée au retour de l'enfant. Nous vous suggérons de mettre dans vos bagages quelques bons livres de lecture, de demander à vos enfants d'écrire des cartes postales, de tenir un journal de bord...

ARTICLES, MATÉRIEL ET VÊTEMENTS

ARTICLES OUBLIÉS

Veillez prendre note que les articles oubliés et apportés à l'école par les parents seront distribués avant la récréation afin de ne pas déranger le fonctionnement des classes. Vous n'avez qu'à déposer ces articles sur le comptoir près du secrétariat, avant 9 h 20, et les identifier clairement (nom de l'enfant et groupe-repère). Les articles reçus après la distribution seront remis à 11 h 35.

ACCÈS AUX LOCAUX DE CLASSE

Veillez prendre note qu'il n'est pas permis de retourner en classe, après les heures de cours, pour aller chercher des livres ou effets personnels.

OBJETS PERDUS ET TROUVÉS

Les vêtements trouvés sont déposés dans le hall d'entrée aux trois portes avant de l'école. Vous pouvez y accéder à partir de 15 h. Par contre, les clés et tout autre petit objet sont remis au secrétariat. L'identification des vêtements et de tous les articles scolaires simplifie grandement les recherches. Plusieurs fois par année, les vêtements et objets non réclamés sont acheminés vers un organisme communautaire, mais nous vous avisons dans l'Info Parents de la date à laquelle les objets partent.

ARTICLES DE VALEUR

L'école n'est pas responsable des objets de valeurs apportés par l'élève à l'école.

BRIS OU PERTE DE MATÉRIEL

Le code de vie de notre école précise que l'élève doit prendre soin du matériel mis à sa disposition et de son environnement. Ainsi donc, l'école facturera aux parents tout bris, dommage ou acte de vandalisme effectué par un enfant sur un livre, un meuble, une structure ou autre. Cette politique de facturation s'applique aussi en cas de perte de manuels, d'agenda ou de livres de bibliothèque.

TENUE VESTIMENTAIRE EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Le costume réglementaire en éducation physique est requis pour les élèves de 2^e à la 6^e année. Les élèves ne pouvant se procurer le costume réglementaire pourront porter un « haut » blanc et un « bas » marine (sans motif).

Le port des souliers de course est obligatoire lors des cours d'éducation physique.

Pour vous procurer le costume, veuillez communiquer avec M^{me} Annick Poirier chez « Enfin Sports Mode » au 450 635-2464.



SITE INTERNET DE L'ÉCOLE

<http://jeanleman.csdgs.qc.ca>

En consultant le site de l'école, vous y trouverez des informations touchant l'organisation scolaire, la vie de l'école ainsi que des photos illustrant quelques activités. Un site complet à ajouter dans vos signets.

INFO PARENTS

L'Info Parents est un feuillet d'informations envoyé par courriel environ à chaque mois pour vous informer sur la vie scolaire de votre enfant. Divers sujets sont abordés : les activités à venir, l'organisation scolaire, la santé, la sécurité, les collectes de fonds... Il est donc important que nous ayons toujours dans nos registres une adresse courriel valide. C'est un incontournable pour se tenir à jour sur l'école Jean-Leman.

BULLETIN ET AUTRE FORME DE COMMUNICATION

Le régime pédagogique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport prescrit que l'école doit transmettre aux parents les documents suivants :

- En début d'année, un résumé vous informant sur l'évaluation des apprentissages de votre enfant.
- 4 communications par année dont obligatoirement 3 bulletins :

1^{re} communication

La première communication n'est pas un bulletin, c'est pourquoi il n'y a pas de notes. Cette communication, remise avant le 15 octobre, vise à vous informer rapidement sur le cheminement scolaire de votre enfant depuis le début de l'année scolaire.

Bulletins

L'année scolaire est divisée en 3 étapes :

- 1^{re} étape : Bulletin transmis avant le 20 novembre.
- 2^e étape : Bulletin transmis avant le 15 mars.
- 3^e étape : Bulletin transmis lors de la dernière semaine de classe.

Des rencontres parents-enseignants ont lieu à la fin de la 1^{re} et de la 2^e étape. Entre chacune des communications, les enseignants continueront de vous informer par divers moyens, par exemple, note à l'agenda, courriel, travaux à signer, appel téléphonique ou rencontre.

Bulletins bain linguistique

L'année scolaire est divisée en 4 étapes. Les dates de remise des bulletins vous seront transmises au début de l'année scolaire.

RÈGLEMENT D'UN CONFLIT

Parmi le personnel de l'école, nous avons une équipe de techniciennes en éducation spécialisée (TES) qui ont pour mandat d'accompagner l'équipe école et les enfants dans la gestion des conflits.

Un parent qui désire discuter d'un problème touchant son enfant peut s'adresser à l'enseignant de son enfant ou à un(e) technicien(ne) en éducation spécialisée (TES). Cependant en aucun temps, les parents ne peuvent intervenir directement auprès d'un autre enfant.

ATELIERS OFFERTS PAR LES TECHNICIENS/TECHNICENNES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES)

- ☆ Maternelle et 1^{er} cycle : Habilités sociales.
- ☆ 2^e cycle : Estime de soi.
- ☆ 3^e cycle : Développer le sentiment d'appartenance et participer à la vie de l'école.

CODE DE VIE ET PLAN POUR CONTRER L'INTIMIDATION

Notre école s'est dotée d'un code de vie qui régit les règles de comportement à adopter à l'école. Ces règles visent à établir et à maintenir un climat propice aux apprentissages, un milieu de vie harmonieux et à assurer la sécurité de tous. Vous pouvez consulter le code de vie et le plan pour contrer l'intimidation dans l'agenda de votre enfant et sur le site de l'école sous l'onglet « Informations générales » .

Au début de chaque année, ces règles sont présentées et expliquées à tous les élèves. Lorsque votre enfant contrevient à une règle du code vie en vigueur à l'école, un « Info code de vie » vous informe de la situation et une signature parentale est requise.

SÉCURITÉ

Plusieurs mesures sont mises de l'avant pour assurer à vos enfants un milieu de vie agréable et sécuritaire où il fait bon apprendre car, chaque enfant qui nous est confié est important. C'est pourquoi nous établissons des mesures qui doivent être respectées par l'ensemble du personnel et des parents.

Pour mieux vous situer, vous référer au plan de l'école ci-joint.

ACCÈS À L'ÉCOLE			
Secrétariat	De 7 h 45 à 15 h 45	Rue Champagne Plan (10)	Vous devez vous présenter au secrétariat afin que l'on vous autorise à circuler dans l'école ou sur la cour d'école.
Cour d'école	À 7 h 55 et à 12 h 40	Rue Chambord Plan (4, 5 ou 7)	Selon les saisons, la cour d'école est verrouillée et non accessible durant les heures de classe. Vous devez alors vous présenter au secrétariat.
Service de garde	De 6 h 30 à 8 h 05 et de 14 h 55 à 18 h 30	Rue Champagne 3 Portes Plan (9)	En dehors de cet horaire, les portes sont verrouillées. Vous devez alors utiliser la porte du secrétariat.

ACCÈS AUX DÉBARCADÈRES		
DÉBARCADÈRE	À noter qu'il s'agit d'un sens unique. Obligation pour les automobilistes de tourner à droite entre 6 h et 9 h.	
AVANT Rue Champagne Plan (11)	De 6 h 30 à 8 h 05 et De 14 h 55 à 18 h 30	Pour les parents utilisateurs du service de garde, arrêt de courte durée.
DÉBARCADÈRE ARRIÈRE Rue Chambord Plan (8)	De 7 h 45 à 8 h 10 et De 14 h 45 à 15 h 10	Réservé aux autobus Interdiction aux véhicules d'utiliser le débarcadère pendant ces périodes pour faire descendre ou monter un enfant.

POUR LES PARENTS QUI VIENNENT CONDUIRE LEUR ENFANT À L'ÉCOLE

- Début et fin des classes : Accès à la cour d'école par la rue Chambord.
- Pour des questions de sécurité, nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant pour traverser la rue Chambord et de respecter la signalisation routière.
- Afin d'assurer la sécurité des jeunes qui prennent l'autobus et pour ne pas entraver le travail des enseignants, veuillez respecter les lignes de démarcation sur les trottoirs et ne pas dépasser cette ligne lorsque vous venez conduire ou chercher votre enfant.
- Durant les heures de classe, veuillez utiliser la porte du secrétariat.

CHANGEMENT LORS DU DÉPART DES ÉLÈVES QUI PRENNENT L'AUTOBUS

Si votre enfant prend l'autobus et que vous désirez venir le chercher, veuillez suivre la procédure suivante :

- **Changement prévu à l'avance :**
Informez par écrit l'enseignant de votre enfant de votre intention de venir le chercher à la fin des classes. Il sortira alors à 14 h 55 soit à la 2^e cloche, celle prévue pour les marcheurs et se dirigera sur la cour vers la porte utilisée par les marcheurs sur la rue Chambord près du débarcadère d'autobus.
- **S'il s'agit d'une décision en cours de journée,** communiquez alors directement avec le secrétariat qui en informera l'enseignante.
Votre enfant vous rejoindra à la porte utilisée par les marcheurs lors de la 2^e cloche.
- **En cas de changement de dernière minute,** veuillez vous présenter au secrétariat et non au débarcadère d'autobus pour récupérer votre enfant.
Pour des raisons de sécurité, les enseignants qui surveillent au débarcadère d'autobus ne peuvent autoriser le départ d'un élève avec une autre personne sans l'autorisation du parent.

COUR D'ÉCOLE

Bicyclettes, patins à roues alignées, planches à roulettes, trottinette

- Il n'est pas permis de circuler sur la cour d'école en utilisant des patins à roues alignées, une planche à roulette ou une trottinette.
- Dès qu'il entre sur la cour, l'élève descend de sa bicyclette, marche à côté et gare sa bicyclette près du débarcadère des autobus. L'élève attache sa bicyclette à un support à vélo avec un cadenas (pas aux portes de la clôture).
- L'école n'est pas responsable du vol ou des dommages causés aux bicyclettes.



À compter de 15 h

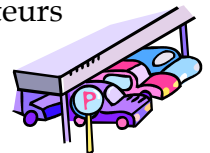
- Les élèves qui ne sont pas au service de garde ne peuvent demeurer sur le terrain de l'école puisque l'école n'assure plus leur surveillance.

DÉBARCADÈRES ET BUTTES DE NEIGE

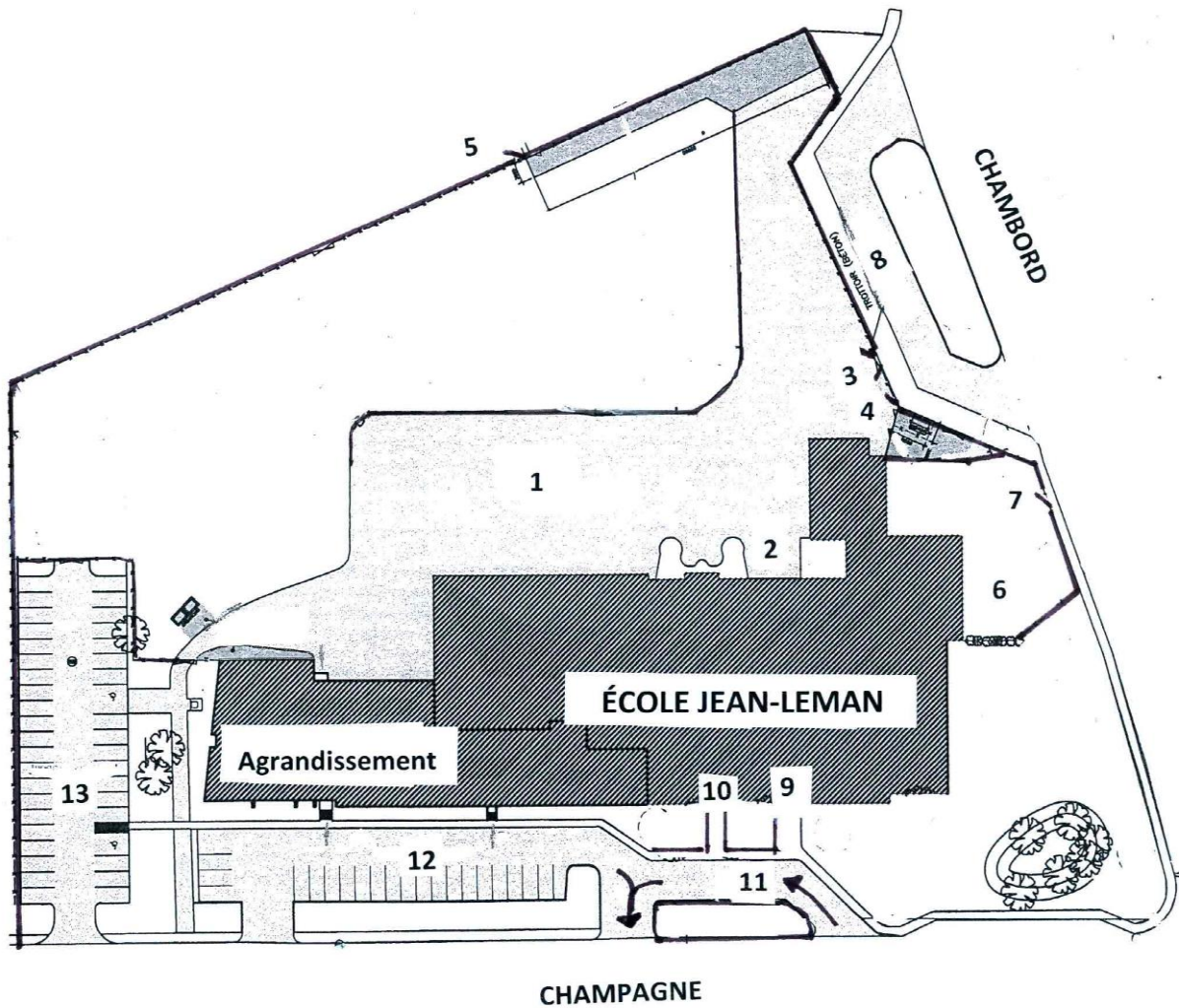
Par mesure de sécurité, il est défendu d'aller sur les buttes de neige situées devant les débarcadères, que ce soit pour les traverser, pour jouer ou pour glisser. Les élèves circulent sur les trottoirs.

STATIONNEMENT

- Le stationnement de l'école est réservé au personnel de l'école. Les visiteurs peuvent laisser leur véhicule dans le stationnement après 15 h 30.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, le stationnement de l'école ne peut pas servir de débarcadère pour votre enfant.



PLAN DE L'ÉCOLE



1. Cour d'école
2. 3 portes arrière
3. Grandes portes (élèves qui prennent l'autobus)
4. Petite porte (utilisée l'hiver par les marcheurs)
5. Porte du fond de la cour d'école
6. Cour des maternelles
7. Porte cour des maternelles (utilisée par les marcheurs sauf l'hiver)
8. Débarcadère arrière (AUTOBUS)
9. 3 portes avant
10. Porte du secrétariat
11. Débarcadère avant (SENS UNIQUE)
12. Stationnement
13. Stationnement

SANTÉ

FICHE SANTÉ ET NUMÉROS D'URGENCE

Dans l'intérêt des enfants, nous vous demandons de remplir avec précision la fiche santé en début d'année et de communiquer par écrit, au secrétariat de l'école, tout changement en cours d'année concernant la santé de votre enfant. Assurez-vous de la mise à jour des numéros d'urgence de façon à pouvoir être rejoint en tout temps (lacharite.julie@csdgs.qc.ca).

POLITIQUE DES PREMIERS SOINS

Responsabilité de l'école

- ☆ Assurer les premiers soins aux élèves victimes de malaises ou d'accidents mineurs;
- ☆ Assurer les premiers soins en vue d'empêcher l'état de l'élève de s'aggraver lors d'accidents graves ou de malaises majeurs;
- ☆ Faciliter l'intervention rapide des spécialistes de la santé;
- ☆ Au besoin, communiquer avec les parents pour les informer des faits;
- ☆ Assurer le transport de l'élève victime d'accident grave ou de malaise majeur vers un centre de santé, si nécessaire;
- ☆ Rédiger un rapport, si nécessaire.

Responsabilité des parents

- ☆ Les parents ou tuteurs sont responsables de transmettre les renseignements nécessaires (fiche santé);
- ☆ Les parents ou tuteurs doivent garder au foyer l'élève indisposé ou inapte à suivre de façon régulière les activités éducatives;
- ☆ Le coût du transport de l'élève vers le centre de santé est à la charge des parents ou tuteurs; le retour de l'élève du centre de santé est sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs.

COLLATION

Nous vous demandons de prévoir une collation nutritive; les friandises sont interdites. S.V.P. placer la collation du matin dans le sac d'école et non dans la boîte à lunch.



Attention aux allergies

Nous avons plusieurs élèves à l'école qui ont des allergies sévères aux arachides et aux noix pouvant entraîner des problèmes importants et même causer le décès. L'école et le CLSC Kateri demandent votre collaboration. Veuillez NE PAS inclure de nourriture contenant des noix et des dérivés de noix dans les collations. Il est strictement interdit pour les enfants d'échanger de la nourriture entre eux.

URGENCES ET INTEMPÉRIES



AVIS DE FERMETURE AVANT LE DÉBUT DES CLASSES

Lorsque la commission scolaire prend la décision de fermer l'école à cause d'une tempête ou autre motif, le service de garde est également fermé.

Divers médias vous tiennent informés de la situation :

- ☆ Un avis de fermeture apparaît sur le site de la commission scolaire à : www.csdgs.qc.ca ainsi que sur le site de l'école <http://jeanleman.csdgs.qc.ca>
- ☆ L'information est diffusée sur les stations de radio FM et de télévision .

Si le système téléphonique est fonctionnel, vous pourrez entendre un message vocal spécial au poste 4131 à compter de 6 h.

AVIS DE FERMETURE EN COURS DE JOURNÉE

- ☆ Il peut arriver en tout temps durant l'année que la direction doive retourner les élèves à la maison (tempête, panne d'électricité ou de chauffage...) Il est donc indispensable que votre enfant sache où il doit se rendre si vous êtes absents de la maison.
- ☆ Soyez sans crainte, aucun enfant ne sera laissé à lui-même et nous tenterons de vous joindre par chaîne téléphonique ou autre moyen. C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de compléter et de tenir à jour la fiche urgence-santé que vous recevez en début d'année.
- ☆ Si l'école ferme en cours de journée, le service de garde demeure ouvert à moins que la sécurité des enfants ne soit compromise. Dans ce cas, le plan d'évacuation serait mis en place.

ÉVACUATION

- ☆ Nous avons un plan d'évacuation autorisé par le Service des incendies, le Service de police du Roussillon et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.
- ☆ Si nous devons évacuer l'école, les élèves et le personnel de l'école trouveraient d'abord refuge à l'école Fernand-Seguin, située au 201 boul. Jean-Leman, ou si impossible d'accès, au centre Roméo-V.-Patenaude, situé au 135 chemin Haendel. Dans un pareil cas, un message sera diffusé sur le site de l'école et sur notre boîte vocale.

TRANSPORT SCOLAIRE

À la fin août, chaque enfant qui a droit au transport scolaire recevra un avis de transport indiquant le numéro de son parcours d'autobus, l'horaire et son arrêt.

Aucun parcours, aucun arrêt ne peut être modifié.

Une seule adresse sera retenue pour le transport aller-retour.



Admissibilité au transport scolaire

Voici les critères d'admissibilité pour les élèves du primaire :

- Préscolaire : plus de 600 mètres entre la résidence et l'école
- 1^{er} cycle : plus de 1200 mètres entre la résidence et l'école
- 2^e et 3^e cycles: plus de 1600 mètres entre la résidence et l'école

Élèves du préscolaire

Le transport des élèves du préscolaire n'est pas un service porte-à-porte.

L'élève doit se rendre au point d'embarquement déterminé par le Service du transport.

Élèves inscrits en service de garde

L'élève qui fréquente un service de garde 5 jours par semaine n'a pas droit au transport scolaire.

Utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires par les élèves non admissibles au transport scolaire

Pour se prévaloir d'une place disponible, le parent doit envoyer une demande écrite à la direction de l'école. Les places disponibles sont attribuées entre le 30 septembre et le 30 octobre. La demande doit être renouvelée annuellement.

Le personnel du secteur du transport scolaire détermine le nombre de places disponibles et attribue les places disponibles en présence aux élèves les plus jeunes et les plus éloignés.

TRANSPORT SCOLAIRE / RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le conducteur a besoin de toute son attention pour me conduire en sécurité. Je dois faciliter son travail.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

Le Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est responsable de la sécurité des passagers.

De ce fait, si je ne respecte pas les règles de sécurité, la commission peut m'imposer des mesures préventives et correctives pouvant aller jusqu'à la suspension.

MES DROITS

J'ai le droit d'être protégé de tout danger par le personnel scolaire.

MES RESPONSABILITÉS

J'ai la responsabilité de respecter toutes les règles de sécurité et j'en connais les consignes et les conséquences.

MES COMPORTEMENTS

Au départ :

- ☞ J'arrive à l'heure;
- ☞ J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la priorité d'autrui;
- ☞ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher;
- ☞ Je montre ma carte d'embarquement au conducteur s'il la demande;
- ☞ Je me rends immédiatement à mon siège.

En autobus :

- ☞ Je reste assis et ne laisse aucun objet dans l'allée;
- ☞ Je parle sur un ton acceptable et j'utilise un langage correct;
- ☞ Je ne lance aucun objet, je garde l'autobus propre et en bon état;
- ☞ Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule;
- ☞ Je peux ouvrir la fenêtre de 5cm avec la permission du conducteur;
- ☞ Je ne fume pas.



À l'arrivée :

- ☞ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever;
- ☞ Si je dois traverser la route, je le fais à 3 mètres devant l'autobus en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient;
- ☞ J'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.

Transport d'objets

Objets permis : Sac d'école, boîte à lunch, étui pour petit instrument de musique.

Objets défendus : Planche à roulettes, bâton de hockey, guitare ou autre gros instrument de musique.

Cependant, les patins à roues alignées ainsi que les patins à glace seront acceptés s'ils sont transportés dans un sac rigide et fermé.

Situations particulières

- ☞ En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je suis les instructions du conducteur, je collabore de mon mieux;
- ☞ Je ne mets pas ma vie en danger en m'accrochant au pare-chocs de l'autobus, ni celle des autres en lançant des objets;
- ☞ Je serai automatiquement suspendu du transport pour une bataille, une agression ou si j'ouvre inutilement la porte de secours;
- ☞ Aucun animal n'est toléré dans l'autobus;
- ☞ Seuls les bagages à main sont permis.

SERVICES À L'ÉLÈVE

DÎNER À L'ÉCOLE

Votre enfant a la possibilité de rester à l'école pendant la période du dîner au service de surveillance du midi. Pour toute information concernant la surveillance du midi, veuillez vous référer au document suivant sur le site Internet de l'école sous l'onglet « surveillance du midi » :

- ☆ Guide Parents 2017-2018 / Surveillance du midi ou le précédent

SERVICE DE GARDE

Un service de garde est disponible de 6 h 30 à 18 h 15 les jours de classe et les journées pédagogiques. Pour toute information concernant le service de garde, veuillez vous référer au document suivant sur le site Internet de l'école sous l'onglet « service de garde » :

- ☆ Guide Parents 2017-2018 / Service de garde ou le précédent

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Tous les parents d'élèves ont la possibilité d'inscrire leur enfant au service de garde durant les journées pédagogiques selon les modalités suivantes :

- ☆ Communiquer avec la responsable du service de garde et compléter le formulaire prévu pour la journée pédagogique (514 380-8899, poste 4138);
- ☆ Retourner le formulaire à l'école 10 jours avant la tenue de l'activité;
- ☆ Un état de compte sera émis pour les frais d'activité et de transport (s'il y a lieu) et les frais journaliers.

MESURES D'AIDE

APPRENTISSAGE

À noter que les parents sont toujours informés afin d'obtenir les autorisations requises pour débiter un service ou une évaluation.



RÉCUPÉRATION

L'élève qui éprouve des difficultés passagères pourra recevoir l'aide de son titulaire.

ORTHOPÉDAGOGIE

L'élève qui éprouve des difficultés persistantes recevra selon la recommandation du titulaire et selon les disponibilités, l'aide de l'orthopédagogue.

MESURE DE FRANCISATION

L'élève qui éprouve des difficultés de compréhension et d'utilisation de la langue française pourra recevoir des cours de francisation selon les disponibilités financières et les critères d'éligibilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

AIDE AUX DEVOIRS ET LEÇONS

L'élève qui éprouve des difficultés en ce qui a trait aux devoirs et leçons (organisation, motivation) pourra recevoir de l'aide pour une période de temps déterminée selon la recommandation du titulaire et selon le financement disponible.

AUTRES SERVICES

ORTHOPHONIE

L'élève de maternelle ou de 1^{re} année qui éprouve des difficultés de langage pourra recevoir l'aide d'une orthophoniste.

PSYCHOLOGIE ET TRAVAILLEUR SOCIAL

L'élève qui éprouve des difficultés d'adaptation ou de comportement pourra être évalué par la psychologue de l'école ou être référé au travailleur social en lien avec notre école.

SANTÉ SCOLAIRE

L'infirmière est présente une journée semaine à notre école. Elle exerce un travail de prévention. Elle organise des séances d'information en classe. Elle communique avec les parents si elle soupçonne un problème relié à la santé du jeune.



ACTIVITÉS / PROJETS OFFERTS À L'ÉCOLE

PROJET PARTICULIER : BAIN LINGUISTIQUE

Des élèves du 3^e cycle vivent l'expérience du 5 mois anglais / 5 mois français. Les détails de ce programme sont expliqués en avril aux parents des élèves de 4^e et 5^e années lors d'une rencontre prévue à cette fin.

MATERNELLE/DÉBUT D'ANNÉE

Il y a une entrée progressive en maternelle afin de favoriser une intégration harmonieuse des plus jeunes au monde scolaire.

SPÉCIALITÉS

Outre les matières suivantes par le titulaire : français, mathématiques, géographie et histoire, sciences et technologie, arts plastiques, éthique et culture religieuse, les élèves ont aussi des cours dans les matières suivantes par des spécialistes:

- ☆ Maternelle : Éducation physique et art dramatique
- ☆ 1^{er} cycle : Éducation physique, anglais et art dramatique
- ☆ 2^e cycle : Éducation physique, anglais et art dramatique
- ☆ 3^e cycle : Éducation physique, anglais et art dramatique

BIBLIOTHÈQUE



Notre école a la chance de pouvoir compter sur de nombreux parents bénévoles sur qui repose le fonctionnement de la bibliothèque. Une période hebdomadaire à la bibliothèque est donc offerte à tous les élèves.

Vous trouverez dans l'agenda de votre enfant les règles que celui-ci s'engage à respecter lorsqu'il utilise le service de la bibliothèque.

INFORMATIQUE

L'école possède un laboratoire d'informatique pouvant recevoir une classe à la fois. Des mini-portables et des tablettes numériques sont à la disposition des groupes. Les élèves doivent respecter le code d'éthique qui régit l'usage des ordinateurs. Vous pouvez consulter ce code d'éthique dans l'agenda de votre enfant.



ANIMATION À LA VIE SPIRITUELLE ET COMMUNAUTAIRE (AVSEC)

L'animatrice d'animation à la vie spirituelle et communautaire seconde l'équipe école dans des projets d'entraide, de coopération et d'ouverture au monde en lien avec le programme Éthique et culture religieuse.

SPORT

- ☆ Participation aux tournois sportifs école et inter-écoles
- ☆ Course Jean Courage
- ☆ Volet cirque intégré au cours d'éducation physique
- ☆ Activités diverses reliées au mois de l'activité physique



ANIMATION DURANT LES RÉCRÉATIONS DU MATIN

Selon la saison, divers jeux (soccer, hockey, ballon-racheteur, etc.) sont offerts aux jeunes. Les élèves ont accès au comptoir de prêts de matériel sportif et de récréation. C'est une façon de responsabiliser l'élève face au matériel emprunté.

LITTÉRATURE

- ☆ Visite d'auteurs à l'école
- ☆ Activités de promotion de la lecture

ENVIRONNEMENT

- ☆ Collation sans déchets
- ☆ Compostage
- ☆ Recyclage « papier, plastique, verre, métal »
- ☆ Jour de l'eau
- ☆ Jour de la Terre



DIVERS

- ☆ Service des « élèves aidants » du 3^e cycle
- ☆ Spectacle de Noël par et pour les élèves
- ☆ Et de nombreux autres projets en cours d'année dans les classes

IMPLICATION DES PARENTS

Les parents désireux de s'impliquer dans la vie scolaire de leur enfant peuvent le faire de diverses façons.

- ☆ Conseil d'établissement :
Élection des membres lors de l'assemblée générale en septembre.
- ☆ Bénévoles à la bibliothèque :
S'informer auprès de Line Dumaresq directrice-adjointe.
- ☆ Bénévoles lors des projets école ou lors des sorties :
Sollicitation faite par les enseignants ou par la direction.